

AVIS ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de SALIES-DE-BEARN - Place du Bayaà - 64270 SALIES-DE-BEARN - Tél. : 05 59 38 89 51 – Courriel : ag@salies-de-bearn.fr

Coordonnées pour la demande de renseignements, l'obtention du dossier et l'envoi des offres Profil acheteur (retrait DCE, échanges et envoi Offres) : www.eadministration.lafibre64.fr

Objet du marché : Travaux d'entretien des voiries communales – Programme 2020 –
Chemin de Herre ; Chemin de Timoutet ; Chemin de Saubotte ; Chemin de Lacazette ; Chemin Anti-Puyou ; Chemin Pouyeau ; Chemin Baranque ; Chemin de Mailhos, Rue Laroumette ; Chemin de Saint Pé, Chemin du Padu ; Chemin du Tourounet

Référence du marché : 20TX007

Marché non alloti

Déroulement de la procédure :

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence et de mise en ligne de la consultation	08 juin 2020
Règlementation	Délibération du 30/06/2017
Organe(s) de publication	Petites affiches du 09/06/2020 Site internet de la Ville Affichage Mairie et réseaux sociaux
Date limite de remise des offres	18 juin 2020 à 10h00
Nombre de plis parvenus dans les délais	5
Date limite de validité des offres	120 jours

Caractéristiques de la procédure : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation avec tous les soumissionnaires (articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique).

Critères de sélection de la consultation

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix des prestations 70 %, au vu du détail des prix ;
- la valeur technique des prestations 30 %, au vu des propositions techniques sur les postes identifiés dans le devis.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

EUROVIA AQUITAINE – Agence Pyrénées Atlantiques – Domaine de Bellevue – 18 Rue Thierry Sabine – BP 90353 – 33694 MERIGNAC Cedex

Montant du marché 113 593,53 € HT soit 136 312,24 € TTC

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours est le :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU - Villa Noulibos - 50 Cours Lyaudey - 64010 PAU Cédex
– Tél. : 05 59 84 94 40 / Télécopie : 05 59 84 94 40 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : 25 juin 2020